



Conférence de l'ACPR du 20 novembre 2015

« La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme en assurance »

Discours introductif de Bernard Delas, vice-président de l'ACPR

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et le plaisir d'introduire aujourd'hui cette seconde partie de la conférence de l'ACPR qui est consacrée à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme dans le secteur de l'assurance.

Comme vous le savez, c'est un sujet d'une importance majeure que l'ACPR suit avec une particulière attention. Il s'agit en effet de l'une de ses missions fondamentales.

La lutte contre le blanchiment des capitaux et, comme nous le rappellent les dramatiques attentats de vendredi dernier, le démantèlement des circuits de financement du terrorisme sont des sujets d'une actualité quelquefois brûlante sur lesquels tous les acteurs concernés, qu'ils appartiennent à la sphère publique ou à la sphère privée, doivent être mobilisés et à même de coordonner le plus efficacement possible leurs actions.

*

Pourquoi organiser une conférence sur la LCB-FT dédiée au seul secteur de l'assurance ?

C'est sur une suggestion de TRACFIN, dont le directeur, monsieur Dalles, nous fait l'honneur de participer à cette manifestation, que nous avons décidé de centrer les débats de cet après-midi sur le secteur de l'assurance. Ce sera l'occasion d'un échange, dont je ne doute pas qu'il sera très riche, sur l'appréciation que porte ce Service sur la contribution plus particulière des assureurs à la LCB-FT en France ainsi que sur les orientations les plus récentes de votre autorité de contrôle en la matière. L'accent sera mis, dans un domaine qui touche naturellement autant à la banque qu'à l'assurance, sur certaines spécificités du secteur de l'assurance.

La conférence du contrôle permet de toucher un public très vaste. Directement lorsque vous êtes présents dans cette salle ou indirectement grâce à la retransmission de nos échanges et à la mise en ligne des documents présentés.

Cette conférence est un moment privilégié pour échanger avec vous, recueillir vos observations et suggestions et vous rappeler les attentes de votre superviseur dans un domaine qui est essentiel dans la lutte menée par les pouvoirs publics contre les circuits de l'argent sale et du financement du terrorisme. Tout comme dans le secteur bancaire, certaines de vos activités peuvent constituer - si vous n'y prenez garde - des vecteurs de blanchiment. Dès lors, il est essentiel que vos organismes construisent les défenses les plus appropriées et efficaces possibles face aux risques de BC-FT.

Je me réjouis que les contrôles menés par l'ACPR ces dernières années mettent en lumière les progrès très significatifs réalisés dans la mise en œuvre des exigences légales. Il n'en reste pas moins que les marges d'amélioration demeurent importantes et que nombre d'organismes ne sont pas encore au niveau que nous attendons d'eux.

Six ans après l'entrée en vigueur des obligations renforcées de la 3^{ème} directive européenne relative à la LCB- FT, il est évidemment essentiel que tous les dispositifs mis en œuvre soient pleinement conformes et opérationnels.

C'est d'autant plus nécessaire que la réglementation continue à s'étoffer et à se renforcer. C'est là une tendance de fond et de long terme, promue et soutenue par les plus hautes instances politiques nationales et internationales. Je ne sous-estime pas les efforts d'adaptation que cela implique pour l'ensemble des acteurs du secteur financier mais les dispositifs LCB-FT doivent pouvoir s'adapter au fur et à mesure de l'évolution des textes et du renforcement des exigences.

La 4^{ème} directive européenne désormais publiée devra être transposée d'ici juin 2017. Elle constitue un enjeu important et un nouveau défi pour chacun de vos organismes tout particulièrement s'agissant de la mise à niveau des vigilances et de l'approche par les risques. L'enrichissement continu des listes de personnes et entités visées par des mesures de gel ou autres sanctions financières, doit également vous conduire à adapter sans délais vos dispositifs, en particulier dans le cadre de la lutte contre le financement du terrorisme.

Dans ces conditions, l'organisation d'une conférence dédiée atteste, s'il en était besoin, que le secteur des assurances est un acteur pleinement concerné par la LCB-FT. Son exposition aux risques de BC-FT est avérée et les textes doivent être appliqués avec toute la rigueur qui s'impose dans un domaine aussi important et sensible. Le collège de l'ACPR, dont j'ai l'honneur de présider la formation sectorielle assurance, est très attaché à ce que les assureurs fassent preuve d'exemplarité et assument complètement leur rôle dans la lutte

contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Je rappelle à cet égard que la commission des sanctions a pris, lorsque les contrôles ont révélé des manquements, les sanctions qui s'imposaient.

Pour être plus précis - plusieurs intervenants y reviendront tout à l'heure -, ces décisions de sanction soulignent le caractère impératif de votre devoir de vigilance à l'égard de vos clients ; celui-ci doit s'effectuer dès l'entrée en relation d'affaires avec eux et se poursuivre de manière continue tout au long de cette relation. L'efficacité de vos dispositifs en dépend. L'attention croissante portée à cette exigence se traduit déjà par une augmentation significative des déclarations de soupçon auprès de TRACFIN.

Les travaux menés par la Commission consultative LCB instituée en 2010 par le collège de l'Autorité sur les Lignes directrices et les Principes d'application sectoriels pour le secteur de l'assurance doivent vous aider dans cette tâche. Monsieur Christian Babusiaux qui préside cette commission, va vous en présenter l'activité dans quelques minutes.

Nous venons par ailleurs d'adopter des lignes directrices conjointes ACPR/ TRACFIN qui vous seront présentés plus en détail au cours de la conférence.

*

Pour conclure ce propos introductif, il est important de garder à l'esprit que les obligations et diligences dans ce domaine vont continuer à s'enrichir.

Il s'agit là d'une tendance « lourde ». Les exigences issues de la réglementation prudentielle Solvabilité II qui mettent un accent particulier sur le rôle majeur et considérablement renforcé des responsables de la conformité participent d'ailleurs du même mouvement.

Les dispositifs LCB-FT que vous mettez en place dans vos organismes doivent être en permanence adaptés et renforcés afin d'en améliorer la fiabilité et de vous permettre de disposer des outils les plus efficaces pour détecter les opérations suspectes. Cela suppose le concours actif de nombreuses fonctions de vos entreprises et notamment celui des responsables des systèmes d'information, de l'analyse des risques, de la qualité des données, de l'organisation, de la formation, des réseaux commerciaux, etc...

Je sais que vous êtes conscients de l'importance des enjeux et que vous serez un excellent relais pour diffuser dans vos entreprises les principaux messages de cette conférence. Le collège de supervision de l'ACPR suit avec beaucoup d'attention les initiatives que vous prenez non seulement bien sûr pour finaliser la mise en conformité de vos organismes mais aussi pour améliorer sans cesse l'efficacité des dispositifs en place. À cet égard, je suis très intéressé par toutes les remarques, propositions ou suggestions que vous souhaiteriez, à partir de votre expérience de terrain, partager avec l'ACPR. Nous sommes naturellement à

vosre écoute et tout particulièrement à travers vos organisations professionnelles avec lesquelles nous échangeons régulièrement.

C'est d'ailleurs une des missions de la Commission consultative de lutte contre le blanchiment que préside, au nom du collège dont il est membre, Christian Babusiaux. Il a succédé à la présidence de cette commission à Francis Assié et je voudrais les remercier tous les deux très chaleureusement pour la qualité et l'importance des travaux réalisés au sein de cette instance consultative. Je voudrais aussi remercier tous les services de l'ACPR qui ont préparé cet après-midi de travail et d'échange ainsi bien sûr que les différents intervenants que vous allez entendre tout à l'heure.

Merci enfin à Bruno Dalles, directeur de TRACFIN, d'avoir accepté de venir s'exprimer devant vous et à vous tous pour votre participation nombreuse.

Je vous souhaite une excellente conférence.